



# DOSSIER ÉDUCATION

## L'éducation dans tous ses états

Des États généraux pas très généreux

L'éducation populaire au quotidien

La gratuité scolaire: mon œil!

La médiation d'abord



# Une éducation pour la vie

par Lucie Tétreault, présidente

**N**ous savons toutes et tous que les premiers éducateurs de l'enfant sont bien sûr les parents. Dès la naissance d'un enfant, les parents ont la responsabilité de l'éduquer jusqu'à ce qu'il devienne autonome, en lui transmettant des valeurs et des habitudes de vie auxquelles ils adhèrent et qui correspondent à la société dans laquelle nous vivons. Quand l'enfant atteint l'âge de cinq ans, il nous faut tout à coup collaborer avec les professeurs et aider l'enfant dans ses apprentissages scolaires. Puis, plus tard, les adolescents ont de nouveaux besoins d'encadrement particuliers pour traverser le passage parfois difficile de l'enfance à l'âge adulte.

Beaucoup de travail et de responsabilités pour des parents qui travaillent à l'extérieur en plus de voir à la bonne marche des affaires de la maison! Mais, qu'en est-il lorsqu'il s'agit d'une famille monoparentale? Le parent de famille monoparentale se voit confronté à la dure réalité d'être seul pour élever son enfant et pour prendre les décisions parfois complexes en ce qui concerne son éducation. Imaginez-vous comment peut se sentir une femme, qui, après sa journée de travail, court à la garderie, prépare le repas du soir, voit aux devoirs et aux leçons, fait couler le bain et, enfin, va border l'en-

Les familles monoparentales vivent souvent sous le seuil de la pauvreté. Elles doivent composer avec un budget de plus en plus restreint et une hausse constante des coûts reliés à la vie courante en plus de ceux reliés à l'école. D'ailleurs, il est faux de prétendre que l'éducation est gratuite au Québec. En septembre, le budget d'une mère monoparentale est coupé de beaucoup par l'achat du matériel scolaire de l'enfant.

Nous, à la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, sommes très préoccupés par les problèmes de pauvreté et de surcharge de responsabilités de nos membres. Depuis deux ans, nous tâchons d'offrir un camp répit de trois jours à quelques membres de nos associations pour leur permettre d'avoir des activités intéressantes et, surtout, prendre congé de la préparation des repas et de la corvée de vaisselle. Le dossier de la pauvreté est, bien entendu, un dossier prioritaire depuis les tout débuts de notre existence.

L'an dernier, nous avons mis sur pieds un programme d'éducation populaire qui a pour titre "Comment se sortir de la pauvreté" et, déjà, nous avons constaté que des femmes sortent motivées de cette formation, avec le désir de se pendre en mains.

Malgré les problèmes d'argent, le manque de temps et le manque de soutien d'un conjoint, nous devons soutenir nos enfants dans leur éducation et nous préoccuper de la nôtre également. Apprendre est l'affaire de toute une vie!

---

**Le parent de famille monoparentale se voit confronté à la dure réalité d'être seul pour élever son enfant et prendre les décisions en ce qui concerne son éducation.**

---

fant dans son lit... Souvent, elle se sent débordée de responsabilités avec, en plus, l'ombre de la culpabilité si jamais il lui prend l'envie de prendre un peu de temps pour elle.



## BULLETIN DE LIAISON

### Équipe du Bulletin

Lorraine Desjardins  
Sylvie Lévesque  
Claudette Mainguy

### Mise en page

Jean Lepage

### Impression

Centre hospitalier Angrignon

### Collaboration

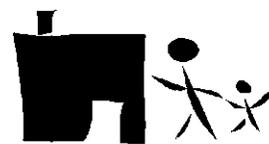
Louise Ferland,  
*Re-Nou-Vie*

Nathalie Lacoste,  
*Re-Nou-Vie*

Lucie Tétreault  
*FAFMRQ*

Henri Thibodeau,  
*L'association des familles monoparentales  
et recomposées de Montcalm*

## FAFMRQ



8059, St-Michel  
Montréal, Qc  
H1Z 3C9  
Tél: (514) 729-MONO (6666)  
Télec.: (514) 729-6746

# L'éducation dans tous ses états

par l'équipe du bulletin

Une étude menée par Statistiques Canada en 1991 démontre qu'il existait plus de 900,000 adultes québécois éprouvant de la difficulté à lire un document de la vie de tous les jours. Il n'en faut pas plus pour remettre en question l'efficacité de notre système d'éducation et pour se demander dans quelle mesure il répond véritablement aux différents besoins de l'ensemble des individus.

Il faut bien s'en rendre compte: l'école n'est pas un lieu qui convient parfaitement à tout le monde. Les structures de fonctionnement et les méthodes d'apprentissage employées sont conçues pour répondre aux capacités et aux besoins de la *moyenne*. Pourtant, la loi 107 affirme que l'école doit contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève, quels que soient ses limitations ou ses besoins spécifiques.

Dans ce numéro, Henri Thibodeau nous fait réfléchir, dans son article sur le décrochage, sur le fait que les adolescents ne sont pas les seuls à avoir cette tendance à laisser tomber avant même d'avoir essayé pour de vrai. Lorraine Desjardins brosse un tableau de la situation actuelle de l'intégration scolaire pour les élèves handicapés, intégration qui ne va pas toujours de soi et qui dépend encore en grande partie de la persévérance des parents concernés.

Nous abordons également la «supposée» gratuité scolaire et ce qu'il en est en réalité pour les familles qui doivent composer avec les coûts parfois exorbitants de l'école et la nécessité de boucler leur budget. Et comme si le casse-tête du budget n'était pas suffisant, il y a aussi celui des devoirs et des leçons qui provoquent souvent de bonnes séances d'arrachage de cheveux. Claudette Mainguy, pour sa part, y va de son commentaire

sur l'obéissance et de la nécessité de préserver une certaine originalité et une certaine distance par rapport à l'uniformité.

On ne pouvait évidemment passer à côté des États généraux sur l'Éducation qui ont eu lieu récemment. Vincent Greason du MÉPACQ, qui a participé activement à la consultation, nous fait le bilan de son expérience. Quant à l'éducation populaire, l'association Re-Nou-Vie de Châteauguay nous dit ce que ça signifie dans la vraie vie chez eux, autant pour les participantes que pour les animatrices.

On en profite également pour vous donner des informations sur quelques dossiers chauds de l'heure: les nouvelles politiques familiales du gouvernement et la médiation familiale.

Bonne lecture!

## Dans ce numéro...

Une éducation pour la vie par Lucie Tétreault	p. 2	L'éducation populaire au quotidien par Nathalie Lacoste et Louise Ferland	p. 6	Qui n'a fait qu'obéir, saura mal commander par Claudette Mainguy	p. 11
L'éducation dans tous ses états par L'équipe du bulletin	p. 3	L'intégration scolaire par Lorraine Desjardins	p. 8	La gratuité scolaire: mon oeil! par Lorraine Desjardins	p. 12
Des États généraux pas très généreux par Lorraine Desjardins	p. 4	Où sont les véritables décrocheurs? par Henri Thibodeau	p. 9	La médiation d'abord par Claudette Mainguy	p. 13
		L'enfer des devoirs et des leçons par Lorraine Desjardins	p. 10	Élever son enfant par Claudette Mainguy	p. 15



# Des États généraux pas très généreux

Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

C'est au printemps 1995 que débutait un long processus de consultation de 18 mois qui allait permettre à l'ensemble des intervenants concernés de faire le point sur la situation de l'éducation au Québec. La dernière fois qu'une mise à jour aussi intense s'était faite, c'était dans les années 60 avec le *Rapport Parent*. À l'époque, l'intention était de rendre l'éducation accessible à tous et de bâtir une société où le plus grand nombre de gens possible allait pouvoir se prémunir d'un diplôme à la sortie de l'école. C'est d'ailleurs à cette époque qu'on a vu apparaître les cégeps, les polyvalentes et les différentes succursales de l'Université du Québec. Dans le coeur des contemporains de la «Révolution Tranquille», les espoirs étaient grands et l'avenir prometteur.

## Rénover le système

Trente ans plus tard, bien que le rapport final des États généraux sur l'éducation parle de «rénover le système», on peut se demander quelles sont les réelles possibilités de «rénovation» et si la liste d'achats des outils nécessaires aux réparations n'est pas légèrement au-dessus des moyens financiers consentis par le

**Le premier consensus qui s'est dégagé est celui d'un système scolaire devant être public et commun. En bref, ceci veut dire que l'école doit être neutre et non confessionnelle.**

gouvernement. On se rappellera que, l'année dernière, le budget du ministère de l'Éducation s'est vu coupé de 500 millions de dollars et que des coupures additionnelles de 675\$ millions ont été annoncées pour 1997-1998.

## L'identification des problèmes

La première question qui nous intéressait était de savoir s'il y avait véritablement eu consultation populaire. On sait que c'est la mode, avec le gouvernement actuel, de multiplier les processus démocratiques, mais on n'est pas toujours certain des résultats. Monsieur Greason considère que le travail effectué au cours des 18 mois a au moins eu le mérite d'identifier les problèmes et d'établir des consensus qui devraient permettre au Québec de se doter d'un projet éducatif pour l'an 2000. D'ailleurs, un lien très précis a été établi entre l'avenir de la société québécoise et la qualité de son système d'éducation: une éducation de qualité devant favoriser la participation active de ses citoyennes et citoyens.

## Un système scolaire public et commun

Le premier consensus qui s'est dégagé est donc celui d'un système scolaire devant être public et commun. En bref, ceci veut dire que l'école doit être neutre et non confessionnelle. Dans un même ordre d'idée, un autre consensus a été établi autour du fait que la société québécoise n'est plus capable de soutenir un réseau parallèle d'écoles privées et que, dans une société moderne, l'école publique doit jouer un rôle important dans une stratégie d'intégration sociale commune. En fait, cela nous renvoie à l'idéal poursuivi par le *Rapport Parent* qui était de rendre l'école accessible à tous, qu'on soit bien nanti ou d'un milieu économiquement faible. Encore aujourd'hui, pourtant, on se rend compte que le concept d'égalité des chances pour tous est un

objectif qui est loin d'être atteint (voir l'article sur la gratuité scolaire).

## Des mesures d'urgence

Le rapport final des États généraux parle également de l'urgence de mettre



Vincent Greason du MÉPACQ (Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec) a participé activement à la consultation et nous sommes allés le rencontrer pour qu'il nous donne une information de première ligne. Le contenu de cet article est donc largement inspiré du compte-rendu de son expérience.

en oeuvre «une stratégie souple d'intervention auprès de la petite enfance» (implantation de maternelles 4 ans dans les milieux défavorisés et de maternelles 5 ans dans tous les milieux). On s'est rendu compte que le taux actuel de décrochage scolaire était inexcusable et qu'il fallait au plus vite fournir des efforts de redressement, en commençant dès le plus jeune âge. On parle aussi du taux d'analphabétisme qui constitue un véritable scandale national (900,000 québécois(e)s éprouvent des difficultés à lire des documents de la vie courante) et qu'il faut corriger cette situation par des volets d'alphabétisation en milieu scolaire et en milieu populaire.

## Le concept de formation continue

La majorité des intervenants ayant participé à la consultation populaire se sont entendus pour répéter que la formation initiale que l'on recevait à l'école n'était plus suffisante pour permettre d'acquérir les compétences sociales et professionnelles requises pour toute une vie. Désormais, on ne saurait sortir de l'école avec son diplôme sous le bras et

espérer pouvoir fonctionner pour toute la durée de notre vie professionnelle. L'éducation devrait donc être conçue dans un

## Une grande question n'a pas encore obtenu de réponse claire; c'est celle de la volonté gouvernementale de maintenir des services publics de qualité.

contexte de formation continue, formation qui se doit d'être dispensée dans une multiplicité de lieux et par une multiplicité d'acteurs, en dehors du réseau des écoles officielles. Vincent Greason estime, en ce sens, qu'un premier pas a été fait avec la signature d'un protocole d'entente sur le «Régime d'apprentissage», mais qu'il reste encore des pas à faire au niveau de la reconnaissance de l'éducation populaire autonome.

### L'éducation populaire autonome

Le MÉPACQ retient cependant deux recommandations touchant particulièrement l'éducation populaire autonome. Il appuie la Commission des États généraux lorsqu'elle recommande à la ministre de l'Éducation de «mieux reconnaître le rôle des organismes volontaires d'éducation populaire». Le MÉPACQ accueille également avec satisfaction le fait que l'éducation populaire autonome se retrouve dans les priorités de financement retenues par la Commission nationale. On peut lire en toutes lettres, dans le Rapport final des États généraux, au chantier 10 qui traite du financement: «Fournir, en priorité, le financement public à la formation de base (services à la petite enfance, enseignement primaire et secondaire, incluant l'éducation des adultes, qu'elle se fasse en établissement d'enseignement ou dans les groupes populaires).»

### L'éducation: un investissement pour qui?

Malgré toutes ces belles recommandations du Rapport final et la volonté apparente de rénover le système de l'éducation, Vincent Greason fait remarquer qu'une grande question n'a pas encore obtenu de réponse claire et c'est celle de

la «volonté gouvernementale de maintenir des services publics de qualité». Il ne suffit pas de pouvoir identifier des priorités de réforme, il faut aussi la vision d'avenir qui va avec. Même si la vision d'avenir exprimée par la grande majorité des partenaires siégeant aux Assises nationales c'est que l'éducation est un investissement, il faudrait que le gouvernement reconnaisse que les individus ne sont pas les seuls à devoir investir. Des

coupures annoncées de près de 1,2 milliards faites au ministère de l'Éducation en deux ans nous amènent à nous poser

de sérieuses questions quant à la volonté réelle du gouvernement de reconnaître le rôle incontournable de l'éducation dans le développement d'une société moderne.

On ne saurait plus considérer la nécessité de recevoir une bonne éducation comme un luxe ou le simple fait d'acquiescer des savoirs techniques de base pouvant mener à l'emploi. S'éduquer convenablement est, plus que jamais, l'affaire de toute une vie devant mener au «savoir vivre, au savoir être et au savoir faire» des individus. Pour le gouvernement, toutefois, on dirait que son apprentissage devra s'articuler autour du «savoir investir».

## La sécurité du revenu, en voie de disparition?

par Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

Attendu avec impatience depuis l'été dernier, le dépôt du livre vert sur la réforme de l'aide sociale a finalement eu lieu en décembre dernier et la FAFMRQ a déjà entrepris l'analyse de son contenu afin de voir dans quelle mesure les changements annoncés affecteront nos membres ainsi que l'ensemble de la population. Une première observation nous permet de constater que sous le couvert de mesures qui peuvent sembler intéressantes, elle vise essentiellement à faire économiser de l'argent au gouvernement. Les premières personnes à être touchées par les mesures annoncées sont d'ailleurs les jeunes et les familles monoparentales et ces deux groupes représentent à eux seuls 73% des prestataires.

En soi, la volonté du gouvernement de permettre au plus grand nombre possible de gens d'accéder à l'emploi peut paraître louable, mais pour qu'elle soit réaliste, il faudrait que le taux de chômage descende à 8%. C'est loin d'être le cas en ce moment et il se perd plus d'emplois qu'il ne s'en crée chaque année au Québec. Si la démarche proposée par le gouvernement peut sembler intéressante par le fait qu'elle coupe les barrières entre les prestataires d'aide sociale, les chômeurs et les travailleurs, elle le serait encore davantage si elle pouvait être entreprise par les individus sur une base volontaire. Nous som-

mes d'avis que son caractère obligatoire risque davantage de faire échouer les finalités de la réforme plutôt que de lui faire atteindre ses objectifs.

L'analyse et les calculs que nous avons commencés à faire quant aux nouvelles mesures qui seront imposées par la réforme nous permettent déjà de constater que, l'option choisie par le gouvernement pour rétablir l'équité entre les travailleurs à petits revenus et les prestataires d'aide sociale, est encore de niveler par la base. Nous présenterons le contenu de notre analyse plus en détails dans le prochain bulletin. Pour l'instant, qu'il vous suffise de savoir qu'avec les nouvelles catégories de prestataires, les familles monoparentales avec enfants de moins de 2 ans seront classées «contraintes temporaires» et pourront, de ce fait, choisir de rester à la maison. Dès que l'enfant atteindra l'âge de 2 ans, la bonification (100\$ par mois) pour «contraintes temporaires» cessera alors qu'elle se poursuivait auparavant jusqu'à l'âge de 6 ans. Avec cette mesure, on prive ces parents du choix d'élever leurs enfants. C'est sur cet aspect que nous jugeons inacceptable, et bien d'autres, que nous ferons pression, avec d'autres groupes communautaires, auprès du gouvernement lors des consultations parlementaires prévues en janvier prochain.

# L'éducation populaire au quotidien

Nathalie Lacoste et Louise Ferland, Re-Nou-Vie

L'éducation populaire constitue l'ensemble des démarches, des activités d'apprentissage et de réflexion afin d'amener des adultes à une prise de conscience individuelle et collective. Ces démarches ont pour but de transformer le milieu social, économique et politique des individus. Qu'en est-il dans les faits? L'éducation populaire apporte-t-elle les résultats escomptés?

**La création de liens, le sentiment de solidarité, l'esprit de collectivité sont des éléments primordiaux à développer parmi les femmes.**

À Re-Nou-Vie, centre d'aide pour femmes monoparentales, en voie de séparation, de divorce ou en prise de décision, nous offrons aux femmes de la région de l'éducation populaire depuis 15 ans déjà. Parmi les activités offertes, la formation «Comment se sortir de la pauvreté» se donne deux fois par année depuis maintenant deux ans.

Dans notre association, l'isolement et la pauvreté chez les femmes sont les éléments qui nous préoccupent plus particulièrement. La formation «Comment se sortir de la pauvreté» est donc devenue l'outil parfait afin de pouvoir nommer et combattre les problèmes vécus par les femmes. L'approche andragogique favorise l'échange entre les participantes suivant la formation, ce qui leur permet d'apporter leurs propres expériences tout en leur donnant un énorme sentiment de valorisation. Leurs témoignages face à certaines situations encouragent les autres femmes à agir et à passer de la théorie à la pratique. De plus, la création de liens, le sentiment de solidarité, l'esprit de col-

lectivité sont des éléments primordiaux à développer parmi les femmes. L'éducation populaire devient donc une suite logique aux rencontres individuelles offertes par notre organisme.

Toutefois, l'éducation populaire n'est pas une mince tâche. Il est donc essentiel de maintenir une relation égalitaire entre l'animatrice et les participantes, de garder un équilibre entre les relations humaines et l'information à transmettre, de toujours nous adapter à leurs propres problématiques afin de concrétiser le contenu. Donc, avec le même outil de base utilisé depuis deux ans, jamais un atelier portant sur le même thème ne s'est déroulé ni de la même façon, ni avec la même intensité. Un sujet peut avoir touché un groupe plus qu'un autre,

un remue-ménage touchant un des thèmes peut être survenu dans la région, une loi venant d'être modifiée, etc. Voilà l'importance de garder une certaine souplesse lorsqu'une telle formation est donnée.

En utilisant cette formule pour donner la formation «Comment de sortir de la pauvreté», il est plus facile pour les femmes de diffuser les informations recueillies

lors des rencontres. Étant donné que les thèmes concernent leur quotidien, bien souvent il est plus facile de retenir une information par le biais de l'expérience vécue par les participantes.

Afin de vérifier la véracité de notre analyse, nous avons réuni trois femmes ayant suivi la formation en les invitant à nous expliquer de quelle manière leur quotidien ainsi que leur conscience sociale ont été changés depuis qu'elles ont reçu cette formation. Ces trois femmes n'ont pas suivi la formation au même moment, ce qui nous permettait d'avoir une variété au niveau de leurs témoignages. Nous n'avons pas été étonnées d'apprendre qu'elles sont beaucoup plus vigilantes face à leurs droits, et ce, unanimement. Que ce soit pour aller faire baisser le taux d'intérêt d'un prêt auto, exiger la monnaie exacte lors d'un achat si elle avait été mal calculée ou pour se diriger vers les ressources, elles nous ont toutes confirmé qu'elles agissaient sans hésiter, gestes qu'elles n'auraient jamais penser ni oser poser auparavant.

Elles se disent aussi plus sensibilisées aux problèmes de la pauvreté. Pourquoi? Étant donné qu'une partie importante donne la place à l'échange d'expériences de la part des participantes, elles ont pu constater plus facilement les difficultés



éprouvées dues à la pauvreté. En enchaînant sur le contenu écrit de notre formation, elles ont pu établir un lien entre leur vécu et le pourquoi de cette pauvreté et comment, ensemble, nous pouvons du moins dénoncer haut et fort ce fléau. Elles ont participé à des manifestations, elles défont les préjugés de leur entourage et elles lisent beaucoup plus les journaux locaux afin de se tenir au courant des moyens de pression organisés dans la région.

D'autres faits importants sont ressortis lors de cette rencontre. Les participantes ont beaucoup apprécié la place laissée aux émotions et au vécu de chacune lors de la formation. *«Je me sens plus normale, parce que maintenant je sais que d'autres ont vécu ou vivent encore les mêmes choses que moi. J'en retire même une force...»* nous a confié l'une des participantes. Le non-jugement, le respect, la

Quant à nous, en tant qu'animatrice, nous pouvons dire que nous en retirons souvent beaucoup plus que nous donnons. Même si nous étions toutes deux déjà très sensibilisées aux problématiques vécues par les femmes monoparentales, étant nous-mêmes dans cette situation, nous avons déduit assez rapidement que le fait de conjuguer nos expériences avec celles des autres participantes contribuait à élever encore davantage notre conscience sociale. L'éducation populaire est donc profitable, autant pour les animatrices que pour les participantes et nous poursuivrons notre cheminement tant et aussi longtemps que nous continuerons à dispenser cette formation.

L'éducation populaire est donc un excellent moyen de faire changer les choses individuellement et, plus encore, collectivement. Cette formation,

ainsi que les autres formations dispensées par Re-Nou-Vie, ont permis aux femmes de la région de se mobiliser dans plusieurs dossiers et, à certaines occa-

sions, de véritablement faire changer les choses.

À titre d'exemple, nous aimerions mentionner que Re-Nou-Vie, ainsi que d'autres groupes de Châteauguay, se battent actuellement pour faire abolir une nouvelle politique de la Commission scolaire exigeant 45\$ de chaque enfant qui dîne à l'école. Nul besoin de vous dire que les femmes cheffes de familles monoparentales n'ont pas les moyens de défrayer cette nouvelle taxe «à peine déguisée». Ironiquement, la présidente de la Commission scolaire n'a même pas daigné répondre à notre lettre dénonçant cette politique.

OUI! Les choses peuvent changer lorsque l'on décide collectivement de les faire changer



## L'éducation populaire est donc un excellent moyen de faire changer les choses individuellement et, plus encore, collectivement.

compréhension et l'écoute font aussi partie des qualités soulignées par celles-ci. Elles en ont conclu que cette expérience fut autant enrichissante que valorisante.

# BULLETIN DE LIAISON

## Abonnez-vous au Bulletin de liaison

15. \$ pour trois parutions, incluant les frais de poste et les taxes

Veillez envoyer votre chèque ou mandat poste à l'ordre de la FAFMRQ à:  
FAFMRQ  
8059, St-Michel  
Montréal, Qc  
H1Z 3C9

Nom: \_\_\_\_\_

Organisme: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

# L'intégration scolaire: un privilège ou un droit fondamental?

Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

Tous les êtres humains ont des forces, des faiblesses et des limites particulières avec lesquelles ils doivent apprendre à composer en société. Dès le plus jeune âge, chaque individu est confronté à une échelle de comparaison qui le fera paraître plus grand ou plus petit, plus rapide ou plus lent, meilleur dans les travaux manuels ou, au contraire, plus habile dans les activités qui demandent la réflexion et l'analyse. Or, cette échelle de comparaison s'appelle la *norme* et il faut bien admettre qu'elle nous influence dans les jugements que nous posons quotidiennement par rapport à nous même et par rapport aux autres.

Pour un individu présentant un handicap, les possibilités de s'insérer naturellement au sein de la société se voient très tôt réduites à un minimum, et dès son entrée à l'école, il se verra souvent dirigé vers des classes spéciales. Pourtant, en plus de permettre d'apprendre à lire, à écrire et à compter, l'école doit également préparer les individus à vivre en société. Or, comment un enfant apprendrait-il à composer avec son handicap dans la vraie vie si tout au long de son parcours scolaire il est mis dans une situation artificielle où les seules interactions qu'il a sont avec d'autres enfants handicapés?

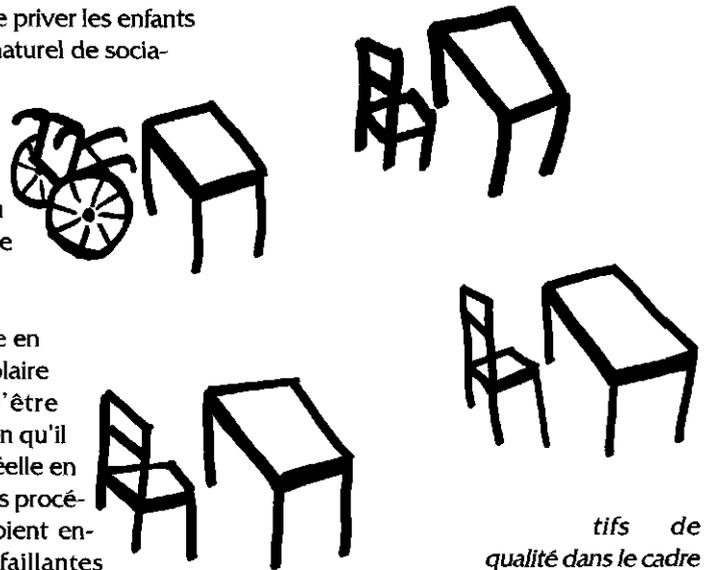
## Les tenants de l'intégration scolaire revendiquent le droit des élèves handicapés d'être acceptés au sein des classes ordinaires.

Les tenants de l'intégration scolaire revendiquent le droit des élèves handicapés d'être acceptés au sein des classes ordinaires. On s'est d'ailleurs rendu compte

assez vite que, en plus de priver les enfants handicapés d'un milieu naturel de socialisation, les classes dites "spéciales" ne leur permettaient pas nécessairement de faire des progrès significatifs au niveau des apprentissages de base.

La situation actuelle en matière d'intégration scolaire au Québec est loin d'être idéale. Il semble que bien qu'il existe une philosophie réelle en faveur de l'intégration, les procédures administratives soient encore passablement défailtantes quand il s'agit de la pratique. Pour un parent qui serait désireux de voir son enfant handicapé accepté dans une classe ordinaire, un tas d'obstacles s'élèvent tout au long du processus. L'enfant devra d'abord être évalué à l'aide d'un outil appelé *plan d'intervention* qui permettra la planification des interventions éducatives tant académiques que sociales dont il fera l'objet. De plus, bien qu'on serait en droit de s'attendre à ce que les parents puissent participer activement à cette étape importante de l'évaluation de leur enfant, il s'avère que, dans la plupart des cas, leur rôle se limite à en être simplement informés.

Le MEQ met à la disposition des commissions scolaires des montants d'argent leur permettant de fournir des services éducatifs à tous les types de clientèles. Cependant, ces dernières utilisent généralement le classement pour regrouper les élèves, généralement selon la déficience ou le type de handicap, et optent le plus souvent pour la formule de classes ou d'écoles spéciales. Ainsi, «l'accès à des services éduca-



tifs de qualité dans le cadre le plus normal possible» dont parle la politique d'adaptation scolaire se fera le plus souvent en dehors de la classe ordinaire, laissant aux commissions scolaires toute l'autonomie quant à l'organisation des services

L'intégration scolaire ne convient peut-être pas à tous les enfants handicapés et n'est pas non plus le souhait de tous les parents, mais elle devrait être un droit fondamental et permettre à ceux qui en font le choix, de faire des apprentissages académiques et sociaux dans un cadre correspondant davantage à la vie réelle. D'ailleurs, les élèves ordinaires gagneraient tout autant à côtoyer des élèves différents dans leur quotidien et on verrait peut-être émerger une nouvelle génération d'individus pour lesquels la *norme* ne serait plus un critère absolu à ne jamais remettre en question...

Pour de plus amples informations concernant l'intégration scolaire, vous pouvez communiquer avec la *Table de concertation des regroupements régionaux des organismes de promotion du Québec*: 302, St-Joseph, bur. 400, Lévis (Qc), G6V 1G2, téléphone et télécopieur: (418) 837-3752.

# Où sont les véritables décrocheurs?

par Henri Thibodeau, Association de familles monoparentales et recomposées de Montcalm

**J**e suis issu d'une famille de 15 enfants. Parmi ces 15 enfants, 2 garçons et 4 filles ont poursuivi leurs études et ont eu l'opportunité d'exercer des professions intéressantes au sein de la société. Les autres, dont je suis, ont pris le chemin du travail très jeunes. J'ai donc terminé mes études en 6e année. Si on recule dans le temps, aller travailler très jeune était monnaie courante, voire même important pour apprendre un métier et gagner sa vie de façon

scolaire sont, vis-à-vis la société, vus comme des «décrocheurs». Cependant, est-ce vraiment eux qui le sont, ou est-ce simplement l'effet de «miroir» qui s'applique ici? En tant qu'adultes, n'avons-nous pas des préjugés sur ce phénomène du décrochage scolaire? On dira facilement que nos jeunes ne sont pas persistants, qu'ils ne s'intéressent pas à grand chose. Mais on dit aussi que ceux-ci apprennent par l'exemple? Nous-mêmes, comme parents, n'avons-nous pas quel-

temps les use, ils sont facilement remplacés. D'autre part, on demande de plus en plus de main-d'oeuvre spécialisée, d'expérience, et ça, nos jeunes décrocheurs n'en ont pas. Si nos employeurs n'investissent pas dans la formation de ces jeunes, ceux-ci pourront difficilement intégrer le marché du travail. Nos «générateurs d'emplois» auraient-ils décroché face à eux également?

## On dira que nos jeunes ne sont pas persistants, qu'ils ne s'intéressent pas à grand chose. Nous-mêmes, comme parents, n'avons-nous pas quelque peu décroché?

respectable. À ce moment-là, c'était normal de «lâcher l'école», et on ne nous appelait pas des «décrocheurs» pour autant. On disait plutôt de nous que nous étions des jeunes fiers de prendre leurs responsabilités. Le marché du travail était florissant et il était très facile de se dénicher un emploi, même dans nos patelins.

Aujourd'hui, les temps ont bien changé mais une chose reste la même: il n'est pas donné à tous les jeunes d'entreprendre des études avancées, pas plus que dans mon temps. Sauf que, maintenant, les jeunes qui délaissent le milieu

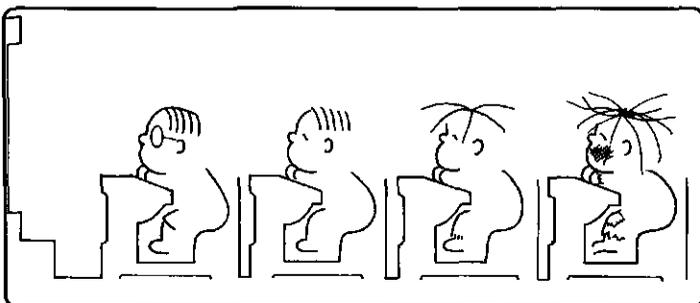
quelque peu décroché? On divorce aussi facilement qu'on se marie, les Centres Jeunesse ne suffisent pas à la demande de placement d'enfants dont les parents ne veulent plus prendre la responsabilité. Beaucoup de jeunes sont laissés à eux-mêmes, manquent d'encadrement, de support, d'encouragement face à leurs études. Combien de fois promettons-nous des choses à nos enfants que nous ne tenons pas par la suite? Et même face à nous, il nous arrive souvent de prendre des décisions sans aller jusqu'au bout, comme cesser de fumer, suivre un régime, faire du sport, poursuivre des études, etc. Bref, dans le terme décrocheur que nous attribuons à nos jeunes, n'est-ce pas aussi notre propre décrochage que nous retrouvons?

Une fois retirés du milieu scolaire, nos jeunes se retournent nécessairement vers le marché du travail qui ne leur est pas plus hospitalier. Avec l'arrivée de la technologie moderne, les robots mécaniques ont bouleversé ce marché, éliminant bien des emplois. Ils ne sont pas malades, eux, ils n'ont pas besoin de se reposer, ne réfléchissent pas, ne revendiquent ni droits, ni salaires et si le

Si votre adolescent parle de quitter l'école, voici quelques conseils pratiques qui pourraient vous aider à discuter, avec lui, de sa décision:

- D'abord, tâchez d'éviter les réactions trop émotives; choisissez un moment où vous serez calmes pour aborder le sujet.
- Aidez le jeune à prendre conscience de ses talents et de son potentiel ainsi que des conséquences véritables de son choix.
- Reconnaissez que le fait de décrocher, pendant un certain temps, puisse être une étape qui s'avérera positive en bout de ligne.
- N'hésitez pas à faire appel à des ressources extérieures qui pourraient vous venir en aide; il existe un bon nombre d'organismes pour décrocheurs dans tous les coins de la province.

Quoi qu'il en soit, nos grands adolescents qui ont décroché du milieu scolaire, n'ont toutefois pas décroché de la vie. Entre l'école qui leur paraît hostile et le marché du travail qui les boude, nos jeunes se balancent dans un vide immense où ils espèrent, pour quitter cette position inconfortable, que la famille, la société leur présentent un avenir intéressant qui pourrait les accrocher à nouveau, leur donner la chance de se valoriser et de se tailler une place au soleil, sinon...



# L'enfer des devoirs et des leçons...

par Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

Si vous avez des enfants d'âge scolaire, vous avez peut-être déjà vécu le stress des devoirs et des leçons à la maison. Stress d'autant plus important que tous les intervenants du milieu de l'éducation s'accordent pour dire que la qualité du soutien parental est un facteur clé de la réussite scolaire. Pour ceux et celles qui sont passés au travers de leurs années d'école sans trop de difficulté, la perspective d'avoir à assister leur enfant dans les apprentissages qu'il a à faire à l'école n'apparaît pas comme trop problématique au départ. Si au contraire on a détesté l'école, on risque de se sentir mal à l'aise dans notre rôle de soutien aux devoirs et aux leçons, et ce, même si on reconnaît, avec la meilleure volonté du monde, l'importance d'une bonne éducation. Pourtant, qu'on ait aimé l'école ou non, il semble que la tendance générale des parents dont les enfants viennent tout juste d'intégrer le milieu scolaire soit d'être quelque peu perdus devant le labyrinthe des nouvelles méthodes d'enseignement.

Avez-vous déjà essayé de faire lire des mots à un enfant qui vient de commencer sa première année? Si c'est le cas, vous avez peut-être remarqué que l'enfant a tendance à lever les yeux au plafond au lieu de regarder les caractères d'imprimerie sur la page. Le parent qui se retrouve devant un tel com-

comme si la réponse allait lui apparaître sous l'effet d'une intervention divine...

Rassurez-vous! Votre enfant n'est ni un rêveur incapable de se concentrer, ni un mésadapté scolaire. Ce qu'il essaie de faire, en regardant dans les airs, c'est simplement de retrouver dans sa mémoire le mot-dessin qu'il a vu affiché sur les murs de sa classe. Les nouvelles méthodes pédagogiques pour l'enseignement de la lecture consistent, en effet, à faire utiliser par l'enfant un procédé de mémoire photographique: l'élève est exposé à des mots-images et apprend, avant même de pouvoir décomposer le mot en syllabes et en lettres, à le reconnaître globalement en y associant l'image à laquelle il correspond. Ainsi, le mot «autobus», par exemple, ne sera pas reconnu comme une combinaison des lettres «a-u-t-o-b-u-s» mais plutôt comme une étiquette-mot complète apposée au bas de l'image qu'il aura vue sur les murs de la classe ou dans son manuel scolaire.

On se doute, en apprenant cela, que les méthodes d'enseignement ont largement évolué depuis le temps où nous-mêmes on apprenait le «b-a-ba» de la lecture dans les années 60 ou 70. On est également en droit de s'imaginer que les méthodes d'enseignement des mathématiques ou des autres matières ont elles aussi changé considérablement. Comment faire alors, en tant que parent, pour se démêler dans tout ça et pour être en mesure d'offrir un soutien scolaire de qualité à nos enfants? D'abord, ne paniquez pas et essayez de faire confiance à votre enfant. Dites-vous que quelles que soient les stratégies qu'il emploie pour faire ses devoirs, il les a probablement apprises à l'école et

qu'il y a certainement une raison valable pour laquelle il affiche tel ou tel comportement. Au besoin, posez-lui des questions sur la façon dont son professeur lui a enseigné à lire telle ou telle chose. Faites-le parler de sa journée d'école, de ce qu'il a aimé et de ce qu'il a moins aimé, et vous découvrirez probable-

**Il semble que la tendance générale des parents soit d'être quelque peu perdus devant le labyrinthe des nouvelles méthodes d'enseignement.**

portement aura tendance à s'impatienter et à dire à l'enfant de baisser les yeux et de se concentrer sur les syllabes qui sont dans le manuel scolaire. Pourtant, même si l'enfant semble être en mesure de lire chaque syllabe séparément, une fois qu'il doit lire le mot au complet, il retourne son regard au plafond



ment une tonne d'informations utiles pour faire de votre intervention quelque chose d'efficace et d'agréable. Si cela ne suffit pas à vous éclairer, n'hésitez pas à aller rencontrer les professeurs et à leur poser toutes les questions qui vous préoccupent. Sans entrer dans le charabia et les détails des méthodes pédagogiques modernes, vous pourrez certainement aller chercher suffisamment d'informations pour faire de vous une aide efficace au travail scolaire de votre enfant.

Les relations parent-professeur font partie intégrante de la description de tâche des enseignants et leur travail sera d'autant plus facilité par la qualité du suivi que vous pourrez donner à votre enfant. Certaines commissions scolaires offrent même des services de soutien scolaire en dehors des heures de classe. Informez-vous auprès de la direction de l'école que fréquente votre enfant. Vous avez droit à des services éducatifs de qualité et à une école entièrement adaptée à vos besoins.

Il existe, depuis le 14 octobre 1996, un service d'aide téléphonique pour les devoirs des élèves de 6<sup>e</sup> année et de première secondaire. Le jeune désireux d'obtenir de l'aide en français et en mathématiques peut composer le 527-3726, à Montréal ou, sans frais, le 1-888-776-4455. Dommage que les élèves d'autres niveaux ne puissent pas encore bénéficier d'un tel service. Bientôt peut-être...

# Qui n'a fait qu'obéir, saura mal commander<sup>1</sup>

par Claudette Mainguy, agente de développement

Lorsqu'on vit en société, on doit nécessairement obéir à des règles et ce, pour le bien-être et la sécurité de l'ensemble de la communauté. C'est évident! Imaginez seulement qu'il n'y ait plus de règles régissant la circulation routière. Ça serait l'enfer. On ne pourrait plus circuler sur les routes sans mettre sa vie en péril. Donc, les règles sont nécessaires.

**Si vous vous bornez à ne faire que ce que les autres vous dictent, vous perdrez votre propre identité. Si vous refusez d'appliquer les règles, vous deviendrez un danger pour la société.**

Sauf qu'entre vivre en sécurité et être complètement aliéné, il y a une marge. L'obéissance a aussi ses limites. Ainsi, si vous vous bornez à

Seulement, les règles sont-elles toujours en regard du bien-être et de la sécurité de tous? À l'école, par exemple, les règlements imposés aux enfants me semblent plutôt convenir au corps professoral qu'aux enfants eux-mêmes. Ainsi on demande aux enfants de rester assis pratiquement toute la journée, de prendre le rang, de ne pas courir, de ne parler que lorsqu'on leur demande, de faire pipi à certains moments seulement, etc. Il me semble que dans cette discipline, les besoins des enfants passent bien loin derrière ceux des professeurs. Qu'on pense seulement au mode de vie des enfants pendant l'été alors qu'ils jouent toute la journée. Qu'on pense aussi au simple fait de ne pouvoir parler. À la maison, les enfants ne sont pas habitués à ce type de règles. Par conséquent, lorsqu'ils arrivent à l'école, tout est nouveau pour eux. Non seulement, c'est nouveau mais à l'école on propose un

modèle, le même pour tous. On ne tient nullement compte des différences. Pourtant, il y en a plus d'une. Il suffit d'avoir eu plus d'un enfant pour le savoir. Si votre enfant ne se conforme pas au moule proposé, préparez-vous à avoir des problèmes. Car les règles sont là pour être observées qu'elles convien-

nent ou non à votre enfant. Les professeurs sont là pour les appliquer quelques fois même au détriment des connaissances à acquérir.

Et plus on impose de règles, plus il sera difficile de les faire respecter. «Le désir de survie peut amener les enfants à se conformer, mais derrière leur docilité se cache un cœur ténébreux»<sup>2</sup>. Ils n'obéissent pas de bonne grâce et certains iront même jusqu'à se rebeller contre l'autorité par une désobéissance systématique aux règles imposées. Ces rebelles ont sans doute compris d'instinct que ces règles ne les respectent pas totalement. On dira d'eux que ce sont de fortes têtes alors que finalement ils ont peut-être mieux compris la contradiction entre le sens profond des règles et ce qui se passe à l'école.

<sup>1</sup> Corneille, Pierre

<sup>2</sup> Woodman, Marion, La Vierge enceinte, Édition Pleine Lune, p 157



ne faire que ce que les autres vous dictent, vous perdrez votre propre identité. À l'opposé, si vous refusez systématiquement d'appliquer les règles, vous deviendrez un danger pour l'ensemble de la société.

modèle, le même pour tous. On ne tient nullement compte des différences. Pourtant, il y en a plus d'une. Il suffit d'avoir eu plus d'un enfant pour le savoir. Si votre enfant ne se conforme pas au moule proposé, préparez-vous à avoir des problèmes. Car les règles sont là pour être observées qu'elles convien-

# Gratuité scolaire: mon oeil!

Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

On a beau être habitué à la rentrée scolaire, chaque année, on dirait qu'elle nous prend par surprise! Les magasins se remplissent de fournitures scolaires dès le mois d'août et la publicité nous inonde de messages convaincants quant à l'absolue nécessité d'acheter les bons vêtements, les bonnes chaussures et les bons cartables afin d'assurer à nos enfants un retour à l'école sans douleur et sans traumatisme.

**Le droit à une éducation de qualité et l'égalité des chances sont de bien beaux concepts, mais il suffit de consulter les statistiques pour s'apercevoir que ces idéaux sont loin d'être atteints.**

Pour une famille monoparentale sur l'aide sociale, la rentrée scolaire est souvent synonyme d'angoisse. Après avoir reçu de l'école la liste des achats à faire, c'est le casse-tête pour savoir sur quoi on devra couper pour acheter les cahiers, les crayons et les manuels scolaires, sans compter que les enfants ont poussé tout d'un coup pendant l'été et qu'ils auront besoin de renouveler entièrement leur garde-robe

Pourtant, au Québec, l'école est supposée être gratuite et accessible à tous de façon juste et équitable. Certains diront qu'une trentaine de dollars par année pour des manuels scolaires, c'est vraiment pas loin de la gratuité, mais quand ces 30 \$ de moins dans le budget signifient qu'il faudra se priver de pain et de beurre, et qu'il faut souvent les multiplier par le nombre d'enfants qu'il y a dans la famille, c'est beaucoup trop!!! D'ailleurs, ce montant a tendance à varier

d'une commission scolaire à une autre et dépend également du niveau scolaire de l'enfant.

Francine est cheffe de famille monoparentale avec trois enfants à sa charge. Jusqu'à l'année dernière, ses revenus provenaient de l'aide sociale, mais depuis septembre, elle étudie à l'université en travail social. Elle nous a raconté que ça lui coûtait entre 35\$ et 55\$ pour les manuels scolaires de ses enfants au primaire et 95\$ pour son plus vieux qui vient de passer au secondaire. À ces montants s'ajoutent évidemment les achats de cahiers d'exercices, de crayons, de cartables, etc., ainsi que le coût des sorties occasionnelles organisées par l'école (jardin botanique ou Maison de la culture, par exemple). Et puis, il y a les classes neige, qui

ne sont pas obligatoires mais qui créent une douloureuse déception chez l'enfant si on n'a pas les moyens de l'envoyer. Et que dire de la paire de chaussures noires qu'il aurait fallu acheter expressément pour le spectacle de fin d'année alors qu'on n'avait pas les sous, et de notre enfant qui était le seul à être chaussé de blanc sur scène?

d'être atteints. Une étude menée en 1991 par le *Groupe de travail pour les jeunes* révélait qu'au moins 25% des enfants pauvres ne mangeaient pas à leur faim.<sup>1</sup> Pas évident d'écouter ce que dit le professeur quand l'estomac gargouille plus fort que lui!!! Il y a même des écoles qui évitent de placer les tests à la fin du mois puisque c'est généralement le moment où l'argent du chèque d'aide sociale est épuisé. Pour l'égalité des chances, on repassera! Les enfants provenant de milieux défavorisés s'absentent deux fois plus de l'école que les enfants mieux nantis, ils ont davantage d'échecs scolaires, décrochent deux fois plus fréquemment et sont plus souvent analphabètes.<sup>2</sup>

Mais ce qui est plus grave encore que ces conséquences de la pauvreté mesurées en statistiques, c'est l'exclusion systématique que doivent subir un si grand nombre d'enfants, simplement sous prétexte qu'ils sont nés dans un milieu défavorisé. Là où ça fait le plus mal, c'est sur le plan humain, quand on est dernière ou dernier de classe, quand on a trop faim pour se concentrer sur la matière à apprendre et quand l'école nous rappelle à chaque jour qu'on n'est pas tout à fait comme les autres.



Le droit à une éducation de qualité pour tous et l'égalité des chances sont de bien beaux concepts, mais il suffit de consulter les statistiques pour s'apercevoir que, sur les bancs d'école, ces idéaux sont loin

<sup>1</sup> «Les exclus du partage la pauvreté», Hector Ouellet, Lise Verreault, Jean-Louis Gendron, Centre de recherche sur les services communautaires, Faculté des sciences sociales, Université Laval, juin 1995

<sup>2</sup> Ibidem

# La médiation d'abord

par Claudette Mainguy, agente de développement

C'est en novembre dernier que Monsieur Paul Bégin, ministre de la Justice du Québec, a déposé le projet de loi 65 visant principalement à favoriser la médiation dans les procédures en matière familiale. Ce projet de loi prévoit également que, s'il y a entente entre les parties en ce qui a trait à la garde ou à des obligations alimentaires, ces questions pourront être traitées par un greffier spécial.

Depuis longtemps, nous demandons que la procédure soit allégée en ce qui concerne les affaires familiales. Nous ne pouvons donc que nous réjouir qu'une telle mesure soit mise en place. Cependant, nous avons certaines inquiétudes. Au moment du divorce l'émotivité des parties et l'aspect légal sont deux éléments qui doivent être pris en compte. Or les médiateurs seront des avocats, des notaires, des travailleurs sociaux, des psychologues, des conseillers en orientation ou des employés du Département de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Les avocats et les notaires sont bien au fait de l'aspect légal alors que les autres professionnels sont plutôt tournés vers l'aspect psycho-social. Comme les lois sont très complexes et que peu de personnes sont au courant de leurs droits, nous nous demandons à quel point le deuxième groupe pourra répondre adéquatement aux questions légales, surtout en ce qui a trait au partage du patrimoine familial. Car selon nous, ils devront non seulement recevoir les diverses propositions mais aussi expliquer les conséquences des divers choix et s'assurer que les personnes non seulement connaissent bien leurs droits mais qu'ils ont été respectés.

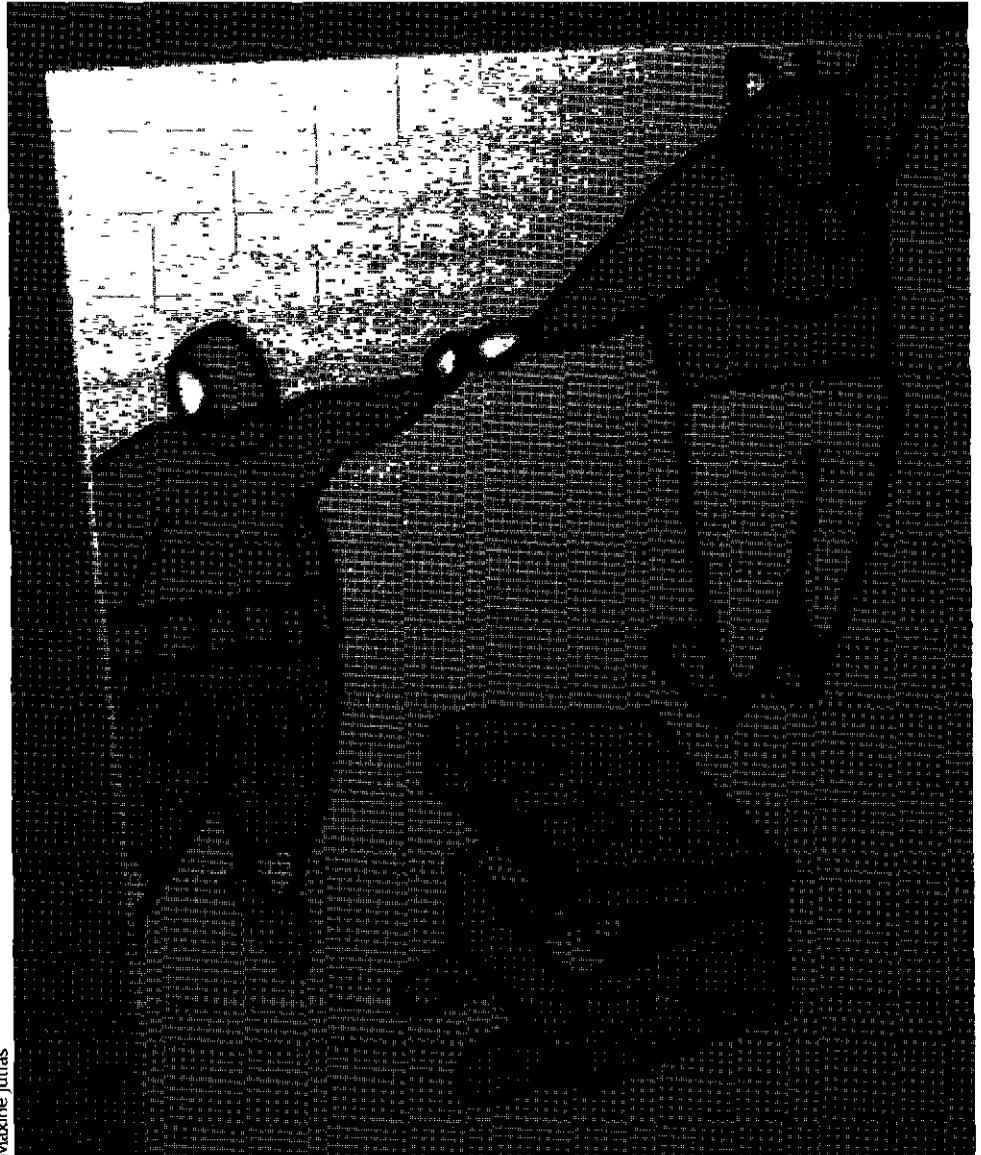
## Au moment du divorce

Si les parties s'entendent, elles n'auront évidemment pas à passer par le processus de médiation. Elles se retrouveront devant le juge qui fera le prononcé du divorce et des mesures accessoires.

Si les parties ne s'entendent pas sur la garde des enfants, les aliments dus à un parent ou aux enfants, le patrimoine familial ou autres droits matrimoniaux, elles devront obligatoirement passer par le processus de médiation avant que la cause ne soit entendue par le juge. La loi prévoit toutefois des exceptions pour des motifs sérieux notamment en ce qui a trait à la violence conjugale, à l'incapacité d'une des parties et au fait que l'une d'elles réside hors Québec. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'il y a une ten-

tative de médiation imposée et que dans des cas de violence, entre autres, il se peut que cette seule rencontre ait des conséquences graves.

Nous sommes d'avis que la médiation repose essentiellement sur la participation volontaire des parties et qu'en conséquence le choix devrait être laissé aux parties en cause. Nous croyons qu'il serait plus pertinent d'offrir une **session d'information obligatoire** où les personnes seraient informées de leurs droits et



Maxime Jutras

sur la médiation elle-même. La formation pourrait porter sur des sujets très précis comme le partage du patrimoine, la garde des enfants, les lois régissant la fixation et la perception des pensions alimentaires avec retenues à la source et les mesures urgentes à être prises, etc. Après cette session d'information obligatoire, les gens seront en mesure de choisir eux-mêmes entre la médiation gratuite ou le recours aux avocats. Nous croyons que le simple fait que la médiation soit

nant compte, bien entendu, des mêmes exemptions. Si les parties s'entendent, plus besoin de retourner en cour pour faire homologuer une entente de révision. Il s'agira simplement de déposer la requête auprès du greffier spécial qui l'officialisera. Avec le dépôt du projet de loi 68 sur la fixation des pensions alimentaires pour les enfants, nous croyons que la procédure sera nettement améliorée et qu'il sera possible de régler la plupart des cas hors cour.

mener 10 mandats de médiations sous supervision.

Néanmoins afin de bien s'assurer que l'aspect légal et psycho-social sont bien couverts, nous proposons que la médiation soit faite par deux personnes, un homme et une femme, l'un provenant du milieu légal et l'autre du secteur psycho-social. Cette recommandation s'inscrit dans une perspective d'égalité entre les hommes et les femmes. Car il ne faut pas oublier que la rupture amène son lot de problèmes et de réalités. Ce sont, entre autres, la précarité économique des femmes surtout, la double tâche du parent gardien (80% des cas ce sont les femmes), et le fait que pour en finir au plus vite, les femmes ont souvent tendance à abandonner ou à modifier leurs demandes.

Nous croyons qu'il est important de réduire les tensions au moment du divorce ou de la séparation. En ce sens, la médiation est une excellente solution puisqu'elle est basée sur l'entente et non pas sur la confrontation. Néanmoins, nous sommes en faveur de privilégier la médiation plutôt que de l'imposer. Sa gratuité et une meilleure connaissance de ce qu'elle est devraient constituer des incitatifs suffisants pour que plusieurs personnes soient tentées d'y avoir recours. C'est ce que nous tenterons de faire valoir lors des audiences publiques.

## **La médiation est une excellente solution puisqu'elle est basée sur l'entente et non pas sur la confrontation.**

gratuite est un incitatif suffisant pour encourager les personnes à privilégier cette avenue, d'autant plus que si elle échoue, les personnes pourront toujours utiliser la voie traditionnelle.

### **Les révisions**

C'est, selon nous, lors des révisions que ce projet de loi amènera le plus d'amélioration. Comme les personnes sont, théoriquement moins vulnérables qu'au moment du divorce, il pourrait y avoir ici une médiation obligatoire en te-

Si les parties ne s'entendent pas, la procédure sera la même que lors du divorce.

### **Les médiateurs**

Comme nos inquiétudes portaient beaucoup sur les médiateurs, nous avons tenté d'en savoir plus sur leur formation.

D'abord, pour être sélectionnés, ils devront avoir au moins deux ans d'expérience dans leurs champs de compétence respectifs et être recommandés par leur corporation professionnelle. Ils suivent une formation réglementée comprenant une formation de base de 45 heures (dont 3 heures sur la détection de la violence) et une formation complémentaire, elle aussi de 45 heures (dont 3 heures sur les conditions de vie après la rupture). Avant d'obtenir leur accréditation officielle, ils ont à

# **Dans le prochain numéro...**

*Le prochain numéro du Bulletin de liaison portera sur les programmes sociaux.*

*Il y sera entre autre question de la réforme de la sécurité du revenu, de la nouvelle politique familiale, de l'assurance médicament et de la fixation des pensions alimentaires.*

*Les impacts de ces changements sur les conditions de vie des familles monoparentales seront également abordés.*

**Date de parution : avril 1997**

# Élever son enfant

par Claudette Mainguy, agente de développement

Y a-t-il un métier plus noble et plus difficile que celui d'élever son enfant? Sauf qu'à la lumière de la nouvelle politique familiale déposée lors du Sommet sur l'emploi et l'économie, ce métier sera une espèce en voie de disparition pour les plus pauvres de notre société. La volonté du gouvernement semble assez claire: sortir les familles monoparentales de l'aide sociale, veut, veut pas.

Alors que les personnes mieux nanties pourront rester gentiment chez elles à regarder grandir leurs enfants, les personnes sur l'aide sociale devront travailler. Avant, les mères assistées sociales bénéficiaient d'un sursis jusqu'à ce que leurs enfants atteignent l'âge de 6 ans. Pendant ces an-

nées, elles étaient considérées comme non disponibles. On les laissait tranquille. Avec les recommandations des rapports Bouchard-Fortin, c'est quatre ans qu'elles perdront comme ça, sans crier gare, puisque le retour au travail est prévu dès que l'enfant atteint l'âge de 2 ans.

## Travailler où?

«Les prestataires auront l'obligation de faire des démarches concrètes sur la voie de l'insertion» dit Madame Harel. Qu'aura-t-on à offrir à ces personnes? Du travail précaire, à temps partiel et sous payé puisqu'il suffira pour elles de gagner environ 10 000\$ par année pour améliorer leur situation financière et surtout faire cesser le harcèlement. Imaginez la belle brochette de possibilités qu'elles ont devant elles. Imaginez

combien elles seront utiles à l'économie. Imaginez un peu comment elles se sentiront Imaginez leur épuisement et leur désespoir.

«Nous sommes à élaborer des scénarios afin de verser la prestation pour enfants à charge jusqu'à un certain plafond de revenus. Nous espérons éliminer l'un des facteurs qui retiennent les chefs de famille dans le système de l'aide sociale» ajoute Madame Harel. Ainsi, plus question de choisir d'élever son enfant. On nivelle par la base pour, dit-on, réparer l'injustice entre les travailleurs à faible revenu et les prestataires de l'aide sociale. On coupe dans le soutien financier des prestataires de l'aide sociale pour s'assurer que les chefs de familles n'aient d'autres choix que d'occuper n'importe quel emploi et à n'importe quel prix. Le Québec fait le choix de ses enfants? Pas sûr, pas sûr du tout...

## Le Québec fait le choix de ses enfants

Tel est le titre du communiqué de presse émis par le gouvernement pour présenter les grandes lignes de sa politique familiale. Cette politique s'articule autour de trois axes : les services à la petite enfance, le soutien financier et l'assurance parentale.

### Les services à la petite enfance

Des services éducatifs à mi-temps et des services de garde gratuits seront disponibles pour les enfants de 4 ans vivant dans les milieux défavorisés. L'implantation de ces services sera échelonnée sur 5 ans. La maternelle à temps plein sera offerte à tous les enfants de 5 ans et on mettra progressivement sur pied un service de garde à frais minimes pour tous les jeunes enfants dont les parents ont des activités professionnelles ou scolaires. Nous ne pouvons que féliciter cette initiative qui aidera les travailleuses et les travailleurs. Nous devons cependant ajouter que ces mesures ne sont pas destinées aux sans emploi.

### Le soutien financier

Une allocation unifiée, couvrant les besoins essentiels de tous les enfants à la charge de parents ayant un faible revenu, remplacera toutes les allocations provinciales ainsi que la prestation d'aide sociale pour les enfants. Le seuil des besoins essentiels est la dernière trouvaille du gouvernement québécois pour abaisser le seuil de pauvreté. Cette allocation unifiée traite sur un pied d'égalité les travailleurs et les personnes sans emploi. À la lumière des calculs que nous avons faits, elle fait perdre au moins l'équivalent de la prestation fiscale fédérale aux personnes vivant de l'aide sociale. Selon les dires du gouvernement, elle est avantageuse à partir du troisième enfant. Nous leur donnons le bénéfice du doute...

### L'assurance parentale

Le régime d'assurance parentale s'adresse à tous les travailleurs et travailleuses qui auront cotisé pendant l'année précédant la maternité. Le régime versera 75% du revenu net de travail pendant 25 semaines à tous les travailleurs et travailleuses éligibles. Toutefois, avant que cela ne se fasse, il faut que le gouvernement québécois rapatrie les fonds fédéraux, ce qui n'est pas nécessairement évident.

Cette politique nous a frappé par sa cohérence. Elle améliore, sans contredit, la situation financière des travailleuses et travailleurs à faible revenu alors qu'elle force le retour au travail des sans emplois, dont beaucoup de femmes monoparentales. Le gouvernement sait bien ce qu'il veut...

▼  
**L'ÉPARGNE-RETRAITE**

**QUI ALLÈGE  
VOS IMPÔTS! ▶**

# REÉR!

Avec un REÉR du Groupe La Mutuelle, vous souscrivez à bien des avantages :

- ▶ *un service personnalisé*
- ▶ *la sécurité d'une compagnie solide*
- ▶ *un vaste choix de placements*
- ▶ *le savoir-faire d'un leader en planification de la retraite*

Avec nous, investir, c'est facile ! Appelez-moi aujourd'hui pour parler de l'épargne-retraite qui allège vos impôts !

**Paul Chouinard**  
A.V.C.  
**(819) 563-7479**



**Groupe La Mutuelle**

Agent en assurance de personnes, Mutuelle du Canada.  
Représentant en fonds de placement, Mutuelle Investco Inc.